

Bordeaux, le 28 janvier 2026

Maïs doux : Les acteurs de la filière réunis pour garantir l'avenir et la pérennité de la culture en France

A l'occasion de la « Journée Filière Maïs Doux » organisée le jeudi 27 janvier à Bordeaux par la section maïs doux de l'AGPM, l'ensemble des maillons de la chaîne de production (producteurs, industriels, semenciers...) ainsi que les partenaires institutionnels étaient réunis pour évoquer les enjeux et dossiers phares de la filière et s'engager vers l'avenir notamment au travers du sujet clé de la gestion des risques climatiques et de l'assurance récolte.

Cette journée de travail qui a rassemblé près de 70 participants a permis de faire le point sur les éléments saillants de la filière, et notamment le niveau des surfaces françaises en 2025, au plus bas depuis 2010 avec 17 750ha semés, soit une nouvelle baisse de surfaces de -18% par rapport à l'année précédente. En cela la France suit une tendance de fond à l'échelle de l'Union européenne. Un focus a également été fait sur les démarches de structuration de la filière à travers les Organisations de Producteurs (OP). Au 1^{er} janvier 2025, 98 % des producteurs étaient engagés dans une OP, leur permettant ainsi d'accéder à des Programmes Opérationnels (PO) qui intègrent désormais le maïs doux. Ce levier doit renforcer la compétitivité de la filière et accélérer son inscription au cœur de la transition écologique.

Dans un deuxième temps, Adrien Mary, délégué général de l'AETMD (Association européenne des transformateurs de maïs doux) a fait un point spécifique sur l'évolution des importations massives de maïs doux en conserve chinois observées depuis 2022 et notamment les conclusions de la plainte pour antidumping déposée en 2024 par les industriels européens, avec le soutien de l'AGPM. Cette démarche a porté ses fruits avec l'adoption, par la Commission européenne en août 2025, de droits antidumping dits « provisoires » allant de 37 à plus de 55 % selon les entreprises. Cette décision très attendue par les acteurs de la filière française permet déjà de réduire les importations chinoises. Cependant, ses effets sur les programmes de production pourraient ne pas être immédiats.

S'en est suivie une table-ronde consacrée au thème « *Assurance climatique du maïs doux : faut-il tout repenser ?* » qui, dans le contexte actuel du changement climatique impactant de façon majeure l'ensemble des producteurs, est un sujet central pour la filière maïs doux afin d'en garantir l'avenir et la pérennité. Il en va de sa capacité à maintenir l'attrait de cette culture contractuelle pour quelle continue d'apporter de la valeur ajoutée aux exploitations et aux territoires.



Invités à prendre part à cette table-ronde, sont intervenus :

- **Franck Laborde**, président de l'AGPM et responsable du dossier gestion des risques pour la FNSEA ;
- **Matthieu Plouvier**, président de l'OP légumes d'Euralis et vice-président de l'AOP Cenaldi ;
- **Guillaume Suc**, responsable assurance récolte chez Groupama ;
- **Henri Hélias**, directeur national des risques agricoles, viticoles, climatiques et entreprises météo sensibles chez Howden France.

Ils ont ainsi pu évoquer les pratiques d'assurance des producteurs de maïs doux mais aussi les limites identifiées du dispositif d'assurance récolte subventionné, parmi lesquels la méthode de calcul du rendement assuré. Sur ce sujet, l'annonce récente de la ministre de l'Agriculture, Madame Annie Genevard, concernant la possibilité de raisonner à partir d'une moyenne sur 8 ans comme le prévoit la réglementation européenne doit être activée au niveau national, comme l'a souligné Franck Laborde.

En conclusion, la parole a été donnée à André Bernard, président de l'interprofession l'ANIFELT (Association nationale des fruits et légumes transformés), qui a évoqué le nécessaire renforcement des liens entre l'amont et l'industrie, notamment pour faire face à la baisse de la consommation et à la pression des marchés et trouver des solutions collectives sur le sujet majeur de l'eau. Enfin, Franck Laborde, président de l'AGPM s'est exprimé pour évoquer l'importance des « petites filières » à haute-valeur ajoutée qui sont essentielles à nos territoires dans un contexte où les marges ne sont plus suffisantes pour faire face aux aléas et investir dans l'avenir. Les cultures contractuelles comme le maïs doux doivent pour lui, contribuer à stabiliser les résultats des exploitations.

« Alors que la filière maïs doux est particulièrement challengée en France comme en Europe, avec un niveau de surfaces en 2025 parmi les plus bas des 10 dernières années, il est urgent pour nous de restaurer la compétitivité des exploitations et améliorer le revenu des producteurs, en se battant notamment contre la menace de la concurrence extérieure déloyale comme c'est le cas aujourd'hui avec la Chine. Par ailleurs, le maintien d'une politique de gestion des risques climatiques efficace est une des clés pour y parvenir et je suis persuadé qu'il faut consolider un cadre d'aides publiques pour ces dispositifs mais aussi réfléchir à des solutions collectives de filières associant l'amont et l'aval. », déclare Pierre Harambat, président de l'AGPM Maïs Doux.

Chiffres clés 2025

17 750

hectares de maïs doux

345 000

tonnes d'épis de maïs doux

679

producteurs de maïs doux

L'AGPM Maïs Doux en bref

Président : Pierre HARAMBAT

Responsable : Nicolas MONTEPAGANO

L'AGPM Maïs Doux est une section de l'Association Générale des Producteurs de Maïs représentant les intérêts des producteurs français de semences de maïs.

Site Internet : <https://www.maizeeurop.com/structure/agpm-mais-doux/>

Contact presse

Cécile BRUN - Bazaille Consulting

cecile.brun@bazailleconsulting.com

06.42.93.30.40

Guillaume LE HOAN - AGPM

guillaume.le-hoan@agpm.com

06.16.04.42.30

